



DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

COMMISSION ARBITRAGE CLUB

PV N° 2

Réunion du 13 mai 2020 par voie électronique

Suite à la pandémie du Coronavirus 2019.

Présidence : IMBERT Patrick.

Présents : CHARBONNEL Thierry, GASTON Paul, LOUBEYRE Roland et VIGUES Cyril.

Excusé : GUITTARD Gérard.

D5							
CLUB	POULE	CLUB	POULE	CLUB	POULE	CLUB	POULE
AS Cézens 1	A	Cézallier Alagnon 2	B	AL Pleaux Rilhac Barriac 2	C	AM S Sansac 3	D
AS ST Just 2	A	FC Minier 2	B	Ally /Mauriac 3	C	Boisset 1	D
Anglards de St-Flour 1	A	FC Planèze 1	B	Ayrens/ST Illide 2	C	ENT. S. V/Marcolès/Parlan 2	D
ES Pierrefort 3	A	JS Apchon 1	B	Carlat Cros 2	C	FC Junhac/Montsalvy 3	D
Lagarde /Faverolles 2	A	Lugarde US 1	B	Drugeac 1	C	Haut Célé US 2	D
Ent. S. Margeride 2	A	Menet 1	B	Giou de Mamou 1	C	Labrousse US 1	D
Lachapelle Laurent 2	A	Moussages FC 2	B	FC Jordanne 2	C	Siran 1	D
Ent. Nord Lozère 3	A	Trizac AS 2	B	Naucelles 1	C	Sud Cantal Foot 3	D
ST Georges 2	A			Vallée Siniq 1	C	Vézac CS 2	D
ST Poncy AS 2	A			Vic-Polminhac Cère F 2	C		
37 EQUIPES							

Le bilan après un début de saison plutôt mitigé, après **173 matches**, voit une forte baisse **39%** (49% en décembre contre **60%** pour la saison 2018/2019) après 10 et 13 journées selon certaine poule. Soit 18 dates (08/09 – 22/09 – 06/10 – 13/10 – 20/10 – 27/10 – 03/11 – 17/11 – 24/11 – 01/12 – 08/12 – 22/12 – 19/01 – 26/01 – 02/02 – 09/02 – 16/02 – 23/02.

Baisse importante surtout depuis ce début d'année 2020 due certainement à un manque réel de motivation (souvent la même personne qui assure l'arbitrage) dans certain club mais surtout tronquées par le mauvais temps persistant et les reprogrammations des rencontres.

Suite à l'arrêt de La Vallée de la Santoire mi-août et au forfait de Lagarde-Loub./Faverolles mi-octobre puis Ayrens/ST Illide 2 fin janvier.

Une lassitude enfle auprès des clubs car ce championnat perd de sa valeur.

Dans l'ensemble, l'arbitrage club pour sa neutralité est toujours bien perçu et fortement apprécié par les équipes. Mais, le respect pour d'autres ne l'est pas.

Toutes les rencontres ont abouti sans trop de difficultés majeures.

Hormis 2 rencontres qui ont été portées en Commission de Discipline :

La 1^{ère} rencontre, Vic/Polminhac contre Pleaux/Rilhac/Barriac arbitrage Vézac (mais sans suite).

Par contre pour la 2^{ème} rencontre, il est **déplorable** l'attitude du joueur et capitaine Thomas Pagis de l'équipe de Pleaux/Rilhac/Barriac (suspension de **2 ans et 6 mois**) qui lors de la rencontre du 26 janvier 2020, opposant Ally Mauriac 3, s'est rendu coupable d'une altercation avec un joueur de cette dernière puis d'un **acte d'intimidation suivi de brutalité** envers l'arbitre bénévole Thomas Wicker de l'US Siran qui assurait l'arbitrage club D5. Le club de l'US Siran dont ses 3 licenciés bénévoles assuraient l'arbitrage club D5, sont à féliciter pour leur comportement exemplaire et surtout le sang-froid dans une telle situation.

En conclusion, il semble nécessaire une nouvelle adaptation.

39 clubs concernés pour 37 équipes pour la saison 2019/2020 (33 clubs concernés pour 33 équipes lors de la saison 2018/2019).

13 clubs sont une équipe 1.

18 clubs sont une équipe 2.

6 clubs sont une équipe 3.

2 clubs en entente pour une équipe 2 (Lagarde-Loub. 2 et Faverolles 1, V/Marcolès 2 et Parlan/R. 3).

2 équipes forfait dès la 1^{ère} journée (Lagarde-Loub./Faverolles et Pierrefort 3).

Sur **173 matches possible**, 168 avec désignations, **5 matches sans désignation**.

15 forfaits de certaines équipes « Pierrefort 3 (2), Labrousse (2), Saint-Poncy 2 (1) et Sud Cantal Foot 3 (1) » dont 2 général (Lagarde-Loub./Faverolles et Ayrens/ST Illide 2), ont perturbés l'arbitrage club.

Demande d'arbitre officiel (1 seule refusée).

66 arbitrages club réalisés soit plus de **39%**.

37 arbitrages seuls, **15** arbitrages à 2 et **15** arbitrages à 3.

89 arbitrages club non réalisés.

13 équipes sur 37 **n'ont pas participé à l'arbitrage club** (Moussages, Anglards de ST Flour*, Junhac/Montsalvy, Ally/Mauriac, La Chapelle Laurent, Pierrefort, Minier, Ayrens/ST Illide, Apchon*, Vic/Polminhac, Lagarde-Loub./Faverolles, Menet* et ST Poncy*.

90 personnes bénévoles ont officié au centre.

24 équipes ont réellement assuré l'arbitrage club D5 :

2 équipes : AS Cézens et Ent. S. Margeride **5 fois**.

6 équipes : Cézallier Allagnon, Drugeac, Carlat/Cros, US Siran, FC Planèze et Am. S. Sansac **4 fois**.

5 équipes : Lagarde, Pleaux/Rilhac/Barriac, Naucelles, Vallée Siniq et Vézac **3 fois**.

7 équipes : ST Just, Nord Lozère, ST Georges, AS Trizac, Giou de Mamou, Haut Célé et Boisset **2 fois**.

4 équipes : Jordanne, Ent. Vitrac/Marcolès/Parlan, Labrousse et Sud Cantal **1 fois**.

13 équipes n'ont pas assuré l'arbitrage club D5 :

Anglards de St-Flour 1, ES Pierrefort 3, Lagarde /Faverolles 2, Lachapelle Laurent 2, ST Poncy AS 2, FC Minier 2, JS Apchon 1, Menet 1, Moussages FC 2, Ally /Mauriac 3, Ayrens/ST Illide 2, Vic-Polminhac Cère F 2, et FC Junhac/Montsalvy 3, **0 fois**.

Club pouvant prétendre bénéficier d'une présence suite au forfait d'une équipe :

Apchon, Pleaux/Rilhac/Barriac, pour **3 forfaits**.

Lagarde /Faverolles 2, ES Pierrefort 3 et Ent. S. V/Marcolès/Parlan 2 pour **2 forfaits**.

Vézac 2, Menet, Giou de Mamou, Moussages et Drugeac pour **1 forfait**.

33 équipes ont assuré l'arbitrage classique en D5 :

1 équipe : Ent. S. Margeride **6 fois**.

2 équipes : Carlat/Cros et Sud Cantal **5 fois**.

3 équipes : Lagarde, Nord Lozère, et Vallée Siniq **4 fois**.

10 équipes : AS Boisset, Anglards de St-Flour 1, Ayrens/ST Illide 2, AS Cézens, Naucelles, ST Just, Drugeac, FC Minier 2, FC Planèze et ST Georges **3 fois**.

11 équipes : Ally /Mauriac 3, Vézac, Ent. Vitrac/Marcolès/Parlan, Cézallier Allagnon, FC Junhac/Montsalvy 3, ST Poncy AS 2, Moussages, Haut Célé, US Siran, Lachapelle Laurent 2 et Pleaux/Rilhac/Barriac **2 fois**.

6 équipes : AS Trizac, Giou de Mamou, Menet 1, Vic-Polminhac Cère F 2, Jordanne et Am. S. Sansac **1 fois**.

4 équipes n'ont pas assuré d'arbitrage classique en D5 :

Apchon 1, Lagarde /Faverolles 2, Labrousse et l'ES Pierrefort 3.

35 équipes ont assuré l'arbitrage club et classique en D5 :

1 équipe : Ent. S. Margeride **11 fois**.

1 équipe : Carlat/Cros **9 fois**.

1 équipe : AS Cézens **8 fois**.

District du Cantal de Football - BP 425 - 15004 AURILLAC Cedex - secretariat@footcantal.fff.fr

4 équipes : Lugarde, Vallée Siniq, Drugeac et FC Planèze **7 fois**.

5 équipes : Cézallier Allagnon, Nord Lozère, Naucelles, US Siran, et Sud Cantal **6 fois**.

6 équipes : ST Georges, ST Just, Vézac, AS Boisset, Pleaux/Rilhac/Barriac, et Am. S. Sansac **5 fois**.

1 équipe : AS Trizac **4 fois**.

5 équipes : Anglards de St-Flour 1, Ayrens/ST Illide 2, Ent. Vitrac/Marcolès/Parlan, FC Minier 2 et Haut Célé **3 fois**.

6 équipes : Ally /Mauriac 3, FC Junhac/Montsalvy 3, Moussages, Jordanne, Lachapelle Laurent 2 et ST Poncy AS 2, **2 fois**.

3 équipes : Menet, Labrousse et Vic-Polminhac Cère F 2, **1 fois**.

51 Dirigeants (e) ou joueurs ont assuré l'arbitrage club D5 :

1 Dirigeant Dominique Burgos de Margeride **4 fois**.

3 Dirigeants Florian Bouffet de Planèze, Jacques Fageol de Lugarde et André Mespouhès de Cézens **3 fois**.

6 Dirigeants (e) Laurent Calmels de Carlat, Chastanier Hélène, Marc Delmas de Giou de Mamou, François Flotte de Drugeac, Jean-Yves Merle de Cézallier Allagnon et Thomas Wicker de Siran **2 fois**.

41 Dirigeants ou joueurs **1 fois**.

52 Dirigeants (e) ou joueurs ont assuré l'arbitrage en D5 :

1 Dirigeant Pierre Gaston de Carlat **6 fois**.

1 Dirigeant Dominique Burgos de Margeride **5 fois**.

2 Dirigeants André Mespouhès de Cézens et Didier Touzy de Naucelles **4 fois**.

7 Dirigeants Jean-François Brandon d'Anglards de Saint-Flour, Sébastien Delmas de Trizac, Jacques Fageol de Lugarde, Jérôme Falcon d'Ayrens/Saint-Illide, Jean-Claude Morel de Boisset, Cédric Nugou de Maurs et Gérard Soulenq de Vallée du Siniq **3 fois**.

9 Dirigeants Bastien Brunel de Nord Lozère, François Flotte de Drugeac, Richard Gernez de Saint-Just, Laurent Ginioux de Junhac/Montsalvy, Thierry Izoulet de Maurs, Michel Panis de Vitrac/Marcolès/Parlan/Le Rouget, Robert Rancilhac de Cézallier Allagnon, Régis Talandier de Planèze et Pierre Tuffery de Saint-Georges **2 fois**.

32 Dirigeants ou joueurs **1 fois**.

16 Dirigeants ou joueurs sur 103 ont cumulé l'arbitrage club D5 et l'arbitrage en D5 :

1 Dirigeant Dominique Burgos de Margeride **9 fois**.

2 Dirigeants Pierre Gaston de Carlat et André Mespouhès de Cézens **7 fois**.

1 Dirigeant Jacques Fageol de Lugarde **6 fois**.

1 Dirigeant François Flotte de Drugeac **4 fois**.

3 Dirigeants Richard Gernez de Saint-Just, Michel Panis de Vitrac/Marcolès/Parlan/Le Rouget, et Pierre Tuffery de Saint-Georges **3 fois**.

8 Dirigeants Philippe Bord de Siran, Bertrand Borne de Pleaux/Rilhac/Barriac, Eric Bos de Trizac, Jonathan Buéno de Planèze, Patrick Lassudrie de Pleaux/Rilhac/Barriac, Vincent Mayade de Vézac, Jérôme Mispoulet de Jordanne et Jean Rodier de Margeride **2 fois**.

A ce jour la différence crédit-débit laisse apparaître un capital excédentaire de **8694€**.

Du fait de l'arrêt prématuré des championnats par la FFF suite à la pandémie du Coronavirus 2019 et de ce fait n'étant pas jugé nécessaire, le 3^{ème} et dernier prélèvement de 120€ n'est pas prélevé.

5 équipes sur 37, n'ont pas été sanctionnées d'amende, grâce à leur implication totale.

Il est décidé à l'unanimité et sera soumis lors du prochain Comité Directeur la solution suivante :

Faire une répartition sous forme de récompense similaire à la précédente saison (bon d'achat).

- Sur le capital de 8694€ donner **200€** aux **37 équipes concernées** (soit 7400€ y compris Ayrens/ST Illide 2 et Lugarde/Faverolles 2), ce qui laisserait une enveloppe de **1294€** pour récompenser les équipes qui ont parfaitement joué le jeu (sous forme de bon d'achat).
- **8 clubs** à récompenser :
- 2 clubs ayant assuré 5 désignations se verraient attribuer **130€**, Cézens et Margeride.
- 6 clubs ayant assuré 4 désignations se verraient attribuer **120€**, Cézallier/Allagnon, Planèze, Carlat, Drugeac, Sansac et Siran.
- **4 clubs** à récompenser :
- 1 club ayant assuré 5 fois l'arbitrage club à (3 fois à 2 et 2 fois à 3) se verrait attribuer **83€**, Cézens.
- 3 clubs ayant assuré 4 fois l'arbitrage club à (à 3) se verraient attribuer **77€** contre, Cézallier/Allagnon, Planèze et Siran.

Le Président

Patrick IMBERT

